CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01456  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Ukraine | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| La tradition des céramiques peintes de Kossiv | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Традиція косівської мальованої кераміки | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| La céramique houtsoule  La céramique de Pocutie | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les détenteurs de l’élément sont des artisans, des maîtres particuliers ou des familles-créatrices qui, depuis des générations, perpétuent la tradition et les connaissances liées à la céramique. Aujourd’hui, environ 70 personnes pratiquent cet artisanat et transmettent leurs connaissances aux plus jeunes. Les professionnels, diplômés de l’Université des arts et de l’artisanat de Kossiv, sont les détenteurs principaux. La plupart d’entre eux exercent dans leur propre atelier. Certains (environ 20 personnes) travaillent à l’atelier de céramique de l’organisation régionale de Kossiv, relevant de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine. Un autre petit groupe, composé d’amateurs, se consacre à cette tradition de manière individuelle. Les artisans qui se dédient à la fabrication de carreaux représentent un groupe distinct. Ils travaillent au sein de leur famille ou de leur groupe dans des ateliers d’artisanat. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| À l’heure actuelle, le cœur de la céramique peinte houtsoule se trouve dans la petite ville de Kossiv et les villages environnants de Pistyn, Verbovets, Staryi Kosiv et Kouty. Ces localités sont situées dans la région Ivano-Frankivsk, en Ukraine, dans la zone ethnographique appelée « Hutsulshchyna » (pré-Carpates).  De la fin du XVIIIème au milieu du XXème siècle, la fabrication de ces céramiques peintes s’est développée dans les villages suivants de l’Hutsulshchyna : Pistyn, Kouty, Stari Kuty, Kossiv ainsi que les villages environnants de Monastyrske, Moskalivka, Staryi Kosiv et Verbovets. Le village de Pistyn regroupait la majorité des artisans.  Suite à la fondation de l’organisation régionale de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine, de l’Université des arts et de plusieurs ateliers d’artisanat, la ville de Kossiv est rapidement devenue le centre de la tradition de la céramique peinte. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mrs | | Nom de famille : | Gryniuk | | Prénom : | Mariia | | Institution/fonction : | Chairman of the Fund "Authentic of Hutsulshchyna" | | Adresse : | Sahaidachnoho st. 27, Kosiv, 78600, Ukraine, | | Numéro de téléphone : | +380 67 950 28 93 | | Adresse électronique : | mariagrinykua@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | Speaks Ukrainian, Russian, Polish, English. Craftswoman, Ph. D. in Art history, professor of Kosiv Institute of applied and Decorative Arts Lviv National Academy of Arts | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La tradition des céramiques peintes de Kossiv (plats, articles cérémoniels, jouets, carreaux de faïence) a connu son apogée au XVIIIème siècle. La dénomination de « céramique peinte » est apparue en raison de son procédé de décoration :  - fabriqué en argile grise locale, l’objet est enduit d’engobe (argile blanche de texture crémeuse)  - une fois sec, l’objet est peint selon la technique du « rytuvannya » (gravure à l’aide d’une pointe métallique) pour tracer les contours du dessin, dont les éléments individuels seront remplis à l’aide d’engobe brune (argile)  - après un nouveau séchage et une cuisson à +950°C, l’objet est peint à l’aide d’oxydes métalliques qui, au cours de la seconde cuisson, donneront les traditionnelles couleurs verte et jaune  La caractéristique principale de la céramique de Kossiv est le langage figuratif de l’objet qui, grâce à cette touche d’expressivité, acquiert tout son sens. Les scènes représentées par les motifs ont trait à l’histoire, le quotidien, le folklore, les croyances et les coutumes des Houtsouls, ainsi qu’à la faune et la flore locales.  Les trois couleurs traditionnelles caractéristiques de l’élément sont le vert, le jaune et le brun C’est grâce à ces couleurs qu’il est possible de reconnaître la céramique de « Hutsulska » ou de « Kosivska » (ce dernier terme étant aujourd’hui le plus répandu). Parfois, les maîtres ajoutent une touche de cobalt, mais très peu, de façon à respecter le plus possible les couleurs traditionnelles. Pendant la cuisson, la teinture verte s’étale, créant ainsi un effet d’aquarelle. Ces coulées sont généralement appelées des « larmes ».  Les céramiques sont cuites dans des fours pour céramique à bois équipés de moufles électriques, conçus conformément à la tradition de l’art.  Les maîtres travaillent dans leur atelier familial ou dans de petits ateliers d’artisanat. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs de cet élément sont des maîtres issus de lignées familiales qui ont consacré leur vie à cet art. Parmi eux figurent des maîtres professionnels, diplômés du Département de l’art céramique de l’Université de Kossiv, qui vivent à Kossiv et travaillent dans des ateliers de céramique ainsi que des enseignants et des étudiants dotés des connaissances et savoir-faire nécessaires qui, par l’étude et l’exemple du patrimoine hérité des générations précédentes, perpétuent et popularisent la tradition des céramiques peintes de Kossiv.  Le Département de l’art céramique, initialement créé au sein de l’Université de Kossiv et toujours actif aujourd’hui, assure la continuité des générations de maîtres et de détenteurs. Il est notamment responsable de la préservation et de la diffusion de cette tradition. Un cycle technique et traditionnel complet est maintenu dans la formation (tours de potier, argile, outils, fours poterie).  Souvent, au cours du processus de réalisation des céramiques peintes, les rôles sont répartis en fonction de spécialisations très précises (potier, artiste, etc). Ce procédé est lié au fait que, dans les ateliers familiaux, les maîtres se spécialisent dans un certain aspect de l’œuvre : le façonnage ou la peinture des céramiques. Le plus souvent, le gros du travail (préparation de l’argile, le façonnage des objets, la production de carreaux de faïence, la cuisson) est réalisé par les hommes, tandis que les femmes se dédient à la peinture. D’après notre analyse, hommes et femmes sont impliqués à part égale dans la pratique de l’élément. Dans certains cas, les membres d’une famille créatrice qui ne sont pas impliqués dans la pratique de l’élément jouent le rôle de détenteurs-transmetteurs, en promouvant les connaissances dans la communauté, au sein de laquelle se trouvent les utilisateurs directs de la tradition. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les connaissances liées à la tradition sont transmises d’une génération à l’autre dans les familles, ou d’un enseignant à un élève.  Ces connaissances sont également transmises via une éducation formelle ou non formelle à l’Institut de Kossiv, où les étudiants apprennent et acquièrent de l’expérience pratique dans le cadre de la « Spécialité art céramique ». L’Institut organise des portes-ouvertes pour les céramistes, des séminaires et des ateliers pour les étudiants et les maîtres, afin de diffuser les connaissances et les informations liées à l’élément au niveau régional et au-delà, via les médias, des expositions et des événements scientifiques.  L’organisation régionale de Kossiv de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine sensibilise à l’élément par le biais de cours dispensés par un maître dans son atelier et par la présentation des œuvres de maîtres lors d’expositions et de festivals.  À l’occasion des festivals annuels « Malovanyi dzbanyk » et « Ludyne », la communauté de Kossiv et les visiteurs sont invités à se rendre aux réunions artistiques et aux expositions, afin de participer au processus de création.  Les musées en charge des collections de céramiques peintes de Kossiv jouent également un rôle important dans la transmission de connaissances liées à l’élément : le Musée national d’art populaire de l’Hutsulshchyna et de la Pocutie (Kolomya), le Musée national d’architecture populaire et de la vie de l’Ukraine (Kiev), le Musée national des arts décoratifs de l’Ukraine (Kiev), le Musée de l’Institut de Kossiv, et d’autres musées situés en Ukraine et à l’étranger.  De nombreux maîtres participent activement aux expositions et événements artistiques qui ont lieu dans d’autres régions de l’Ukraine et à l’étranger, diffusant ainsi les connaissances liées à l’élément au-delà de sa zone géographique. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’élément fait partie intégrante de la communauté locale, qui constitue un sous-ensemble des « Houstouls », car il est présent dans divers aspects de la vie sociale et culturelle de la communauté. La pratique et l’utilisation de l’élément sont reconnues par la communauté comme un marqueur majeur d’identité et un signe d’affiliation à la communauté houtsoule. Par ailleurs, la communauté utilise indifféremment les termes « peint à Kossiv » et « houtsoule ».  Les maîtres ont le sentiment d’être au centre de la vie culturelle de la communauté. Récemment, l’intérêt pour l’élément s’est accru, ce qui encourage les maîtres à suivre la tradition artisanale de la famille. L’élément est présent, non seulement dans la région et dans toute l’Ukraine, mais aussi à l’étranger, un phénomène de mode consistant à collectionner les œuvres des artisans et à décorer les intérieurs domestiques avec ces céramiques peintes. L’élément étant source de revenus pour nombre de maîtres, l’attention accrue portée à cet artisanat contribue à la protection sociale des artisans, créateurs de tout un patrimoine culturel.  À l’échelle nationale, l’élément est reconnu comme partie intégrante de la culture, l’art houtsoul étant considéré au titre du patrimoine national.  L’élément favorise l’harmonie et le développement du goût artistique. En plus de sa valeur pratique, la céramique, utilisée au quotidien, possède une valeur artistique. Pour les populations locales, avoir chez soi des céramiques peintes de Kossiv constitue un prérequis essentiel. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La tradition des céramiques peintes de Kossiv est conforme aux documents internationaux existants relatifs aux droits de l’homme, à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et au développement durable. Les activités des artisans céramistes s’inscrivent dans le cadre de la législation nationale sur la culture et les arts nationaux, qui assure non seulement la protection des droits des maîtres, mais encourage également l’instauration d’un respect mutuel entre les cultures de groupes ethniques et de minorités nationales différentes résidant sur le territoire ukrainien, permettant ainsi de préserver les conditions nécessaires à l’accomplissement personnel et créatif de tout individu. Dans un souci de sécurité, la pratique en atelier est protégée par le droit civil du pays. Les matériaux utilisés (argile, glaçure, teintures) contiennent des produits naturels et non toxiques.  Chaque maître ou famille créatrice a le droit de s’inscrire au registre des entreprises, de devenir entrepreneur, d’exercer librement en tant qu’ouvrier-créateur d’une institution culturelle locale, ou encore de présenter ses œuvres de façon indépendante à l’occasion de divers forums. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| À l’occasion de la préparation de la candidature de l’élément à la Liste représentative, la communauté locale (détenteurs, communauté, jeunes) a montré un vif intérêt pour la tradition des céramiques peintes. Le développement des connaissances liées à l’élément constitue un point particulièrement important à souligner. Ainsi, l’inscription de l’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » contribuera à :  • fournir une base pour que la communauté locale comprenne l’importance du patrimoine culturel  • favoriser la coopération, la compréhension et le respect envers les détenteurs de la tradition au sein de la communauté locale  L’élément participe à la préservation de la mémoire communautaire historique et spirituelle qui consiste à respecter la nature et le monde, à travers les symboles figurant sur les objets. Les artisans persistent à utiliser des matériaux naturels et démontrent leur respect de la tradition en favorisant les connaissances liées à l’élément. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription de l’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » sur la Liste représentative aura pour effet :  • de revitaliser et de redéfinir les valeurs culturelles aux niveaux régional et national  • d’approfondir les échanges créatifs entre les maîtres-détenteurs de l’élément et les maîtres originaires d’autres régions de l’Ukraine, ce qui renforcera le respect pour les valeurs artistiques ethniques et régionales qui constituent la culture nationale ukrainienne dans son ensemble  • de sensibiliser à la préservation et au respect de la nature dans chacune des activités culturelles du pays, grâce à une adaptation du langage ornemental figuratif apparaissant sur les œuvres des détenteurs de l’élément.  L’élément a permis d’améliorer la visibilité des traditions ukrainiennes : des timbres, des pièces de monnaie ornées de peintures de Kossiv, des motifs ornementaux de l’élément repris par des enseignes locales, etc. Tout ceci suscitera l’intérêt du public et permettra de mieux comprendre l’importance de sa valeur au niveau national. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Grâce à une vaste campagne d’information dans les médias, à des expositions et des conférences internationales, l’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » aura l’opportunité de faire son apparition sur la scène mondiale avec le statut de valeur culturelle spéciale ayant été préservée et développée par plusieurs générations de maîtres locaux. L’inscription de l’élément sur la Liste représentative permettra une meilleure compréhension des différentes caractéristiques culturelles et perceptions du monde et enrichira les connaissances de la communauté mondiale à ce sujet. L’exemple du patrimoine des Houtsouls favorisera le développement d’une coopération internationale fondée sur le respect de la créativité et sur la reconnaissance de l’interdépendance des facteurs culturel et social. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| La préparation de la candidature a déjà permis de mettre en avant l’histoire de cette tradition, de générer des discussions dans les médias, et de sensibiliser les maîtres, les scientifiques, et d’autres parties prenantes ainsi que la communauté mondiale, à l’élément.  L’inscription de l’élément sur la Liste représentative contribuera à :   * approfondir le dialogue entre les détenteurs et la communauté (via des réunions, des échanges d’expériences, la participation des maîtres dans les circuits touristiques) et promouvoir la création de nouvelles bonnes pratiques pour développer le dialogue * améliorer les échanges créatifs entres les détenteurs de l’élément et les maîtres originaires d’autres régions de l’Ukraine et du monde, ce qui facilitera les échanges de connaissances, d’expériences liées aux techniques traditionnelles, et de pratiques créatives * diffuser les connaissances liées à l’élément par la pratique, en organisant notamment des ateliers destinés aux enfants car les jeunes seront les futurs détenteurs de la tradition | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’élément illustre parfaitement l’intérêt et l’amour que portent les familles aux traditions ainsi que l’importance que représente la transmission de ces traditions aux générations futures. Il représente un très bon exemple de créativité et d’expression. En témoigne également le nombre croissant de familles créatrices qui, dans un contexte d’économie de marché et de globalisation, continuent d’utiliser les techniques traditionnelles, sans cesser toutefois de développer leur créativité en créant de nouvelles formes et en cherchant à diversifier l’imagerie des œuvres.  L’accroissement de la demande de céramiques peintes, et d’autres types d’artisanat, est une preuve de la reconnaissance du travail des maîtres au sein de la société. Les différents moyens de présentation de l’élément (expositions, festivals, cours de maître) contribuent à encourager les maîtres dans leur expression personnelle créative.  L’inscription de l’élément sur la Liste représentative contribuera à renforcer la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle et de la créativité individuelle car elle permettra de présenter le travail des maîtres et de montrer la diversité des céramiques peintes. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les céramiques de Kossiv ont connu leur période de gloire au milieu du XIXème siècle. Après cette période, le travail de sauvegarde et de préservation de cet artisanat a débuté : des écoles et des musées de la céramique ont été fondés, des expositions ont eu lieu à travers l’Europe. En 1959, au sein de l’École d’arts appliqués de Kossiv, un département de céramique a vu le jour dans le but de préserver les céramiques peintes.  Depuis l’annonce de la préparation de la candidature de l’élément à la Liste représentative, les mesures suivantes ont été menées par la communauté locale et certaines parties prenantes :  - depuis 2010, les portes-ouvertes internationales de la céramique pour la jeunesse ont lieu tous les ans à l’Institut de Kossiv  - en 2014, le festival « Malovanyi dzbanyk » a été créé dans le but de promouvoir l’élément et de stimuler la créativité individuelle. Une base de données référençant les maîtres a été créée. Elle est mise à jour en permanence.  - les musées d’Ukraine, possédant des collections d’objets de Kossiv, organisent des expositions et invitent les maîtres pour une démonstration de leur travail en direct  - la structure architecturale « Dzban », a été conçue pour la communauté de Kossiv. Le projet a une visée pédagogique. Il a également pour objectif d’améliorer la visibilité de l’élément et du patrimoine culturel immatériel de l’Ukraine.  - En 2017, l’entreprise « Douceurs houtsoules » a commercialisé des coffrets promotionnels de produits décorés selon la tradition des céramiques peintes de Kossiv  - Dans le cadre de l’éducation formelle et non formelle, l’Institut de Kossiv propose un cycle technique complet sur l’élément, incluant théorie et pratique. L’institut organise également des master classes pour adultes et enfants. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| - Les chercheurs de l’Institut de Kossiv et de l’Université nationale de la culture et des arts de Kiev ont mené des recherches, créé des catalogues numériques concernant les maîtres et publié la monographie « Les céramiques peintes de Kossiv, un phénomène de la culture ukrainienne »  - La formation théorique et pratique « Céramique » a été conçue en 2016 par l’École d’arts de Kouty dans le but d’apporter un nouveau souffle à l’élément dans le village  - Depuis 2016, le festival « Malovanyi dzbanyk » est financé par le Conseil du raïon de Kossiv et l’Administration publique de la région de Kossiv  - En 2015, le « Programme de développement touristique 2016-2017 », opérant à l’échelle régionale, a été approuvé. Ce projet est dédié à la promotion de l’élément  - Plusieurs films ont été créés et financés par le conseil municipal de Kossiv  - Le 19 septembre 2017, le programme « Développement et protection des céramiques peintes de Kossiv 2018-2021 » à l’échelle du raïon, a été approuvé  - Suite à la décision du conseil du village de Verbovets (2017), 0,6 hectare de terrain a été attribué pour la construction du centre artistique et culturel « Dzban ». Il inclura un espace dédié aux ateliers de céramique, aux expositions et aux séminaires, afin de sensibiliser la société à l’élément et au patrimoine culturel immatériel de l’Ukraine et du monde  - En 2017, dans la série « Patrimoine ukrainien », la Banque nationale d’Ukraine a fait frapper deux pièces de monnaie commémoratives, de 5 et 10 hryvnias, représentant les peintures de Kossiv. Elle montre donc qu’elle reconnaît les céramiques peintes de Kossiv comme étant un phénomène exceptionnel de la culture spirituelle de l’Ukraine | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| A. Élaboration des politiques et stratégies locales  Les autorités locales ont élaboré une politique unifiée pour la protection de l’élément, qui se concrétise via un Programme commun pour le développement et la protection des céramiques peintes de Kossiv (2018 - 2021), approuvé par le Conseil du raïon de Kossiv le 19 septembre 2017, No. 133 (24 000 dollars des États-Unis).  L’un des axes principaux du programme est l’éducation, qui vise à assurer la transmission entre générations de maîtres. Détail :  2018-2021  - séminaires, cours magistraux, élaboration des documents du programme par le Département de la culture de l’Administration publique du raïon de Kossiv (ci-après « APR »), les experts et les scientifiques  - assistance aux institutions d’éducation dans la revitalisation des céramiques peintes, dans l’achat d’équipement technique (Département de la culture de Kossiv, APR, conseils des villages, Fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », 1 560 dollars des États-Unis)  - soutien au festival annuel « Malovani dzbanyk » afin de relancer la cohésion sociale et la créativité des détenteurs  - une importance particulière est accordée au travail de recherche, de suivi et d’information (Fonds du Département la culture de l’APR, conseil municipal de Kossiv, conseils des villages de Verbovets et Smodna, 10 200 dollars des États-Unis).  - mise à jour de la base de données. Parution de la monographie « Les céramiques peintes de Kossiv (perspective historique) » (1 930 dollars des États-Unis)  - afin d’encourager et de renforcer la créativité, le Conseil du raïon de Kossiv a créé le Prix Oleksa Bakhmatyuk (APR de Kossiv, conseils des villages, 1 500 dollars des États-Unis ; Département de la culture, médias régionaux, 740 dollars des États-Unis)  2019-2020  Expositions ukrainiennes et étrangères d’œuvres de maîtres (Fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », détenteurs, 1 670 dollars des États-Unis)  Achat des produits, sauvegarde des techniques traditionnelles (conseils des villages, 600 dollars des États-Unis)  2019-2021  Parution de la monographie « Les céramiques houtsoules dans le contexte global (d’après le résultat des recherches) » (le groupe d’auteurs, APR le résultat des recherches) » (le groupe de Kossiv, 2 600 dollars des États-Unis)  Parution de livrets et de guides touristiques (Département du tourisme de Kossiv, APR, détenteurs, 260 dollars des États-Unis)  Édition du catalogue du festival « Malovanyi dzbanyk » (Département de la culture de l’APR, Fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », 950 dollars des États-Unis)  В. Promotion des artistes, prévention des conséquences négatives de la commercialisation et évolution des techniques traditionnelles  - soutien à la créativité des artistes et des jeunes, par le biais de prix annuels nommés respectivement en référence à Oleksa Bakhmatiuk (Conseil du raïon de Kossiv) et à Kolos (conseil municipal de Kossiv)  - utilisation des médias pour la diffusion d’informations liées au travail des détenteurs de l’élément, renforcement de l’esprit critique des artistes afin d’éviter les imitations et les œuvres réalisées sans les techniques traditionnelles, prévention relative à la commercialisation  - promotion de la créativité des artistes qui continuent à utiliser les techniques traditionnelles de réalisation des céramiques, à travers leur participation au festival « Malovanyi dzbanyk » et autres événements  - analyse des risques concernant les éventuelles modifications dans les techniques et élaboration d’un plan d’action pour les mesures de prévention concernant l’élément (Fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », ainsi que les scientifiques et les détenteurs de l’élément)  C. Recherche et documentation, création d’une base de données  - En 2018, l’Institut d’arts décoratifs et appliqués de Kossiv étudiera le symbolisme, l’attribution et l’historiographie de l’élément, ainsi que son degré de vitalité  - Le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », ainsi que l’Université nationale de la culture et des arts de Kiev, effectueront un suivi et une mise à jour de la base de données d’artistes en ligne  - La Bibliothèque scientifique de l’Université poursuivra l’analyse des documents scientifiques et des publications concernant l’élément et diffusera les résultats  D. Sensibilisation à l’élément, popularisation :  - célébration des festivals annuels « Malovanyi dzbanyk » et « Ludyne » incluant des ateliers et des portes-ouvertes internationales destinées aux étudiants, à travers lesquels les connaissances liées à l’élément seront transmises à la communauté locale et aux jeunes d’Ukraine et du monde  - production de films mettant en valeur l’élément et ses détenteurs, conformément au « Programme de développement touristique 2016-2020 », en coopération avec les institutions culturelles et les médias régionaux  - réalisation d’excursions « Dans l’atelier du maître », au cours desquelles sont lancées des discussions sur les pratiques céramiques  E. Mise en avant du dialogue interculturel  - La coopération internationale et les échanges d’expériences entre les artistes des céramiques peintes et les autres artisans d’Ukraine et du monde seront renforcés à l’occasion des festivals « Malovanyi dzbanyk » et « Ludyne ». D’autres projets culturels internationaux seront mis en œuvre  F. Mise en place d’une évaluation et d’une analyse  - mise en place d’un suivi pour les mesures de protection de l’élément, y compris des mesures du document « Programme de développement du patrimoine culturel immatériel 2018-2021 », et analyse des conséquences de l’inscription de l’élément sur la Liste représentative. Ce suivi sera réalisé en collaboration avec l’ONG « Centre international de développement de la diversité culturelle », l’organisation régionale de Kossiv de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine, et l’Institut de Kossiv | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le « Programme de développement du patrimoine culturel immatériel 2018-2021 » sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales : le conseil municipal de Kossiv, l’Administration publique du raïon de Kossiv, le Conseil du raïon de Kossiv, les conseils des villages de Verbovets et Smodna. Ces autorités participent financièrement à la réalisation des activités du programme et au soutien des initiatives des communautés locales en fonction, notamment, du plan d’actions proposé pour la protection de l’élément.  La coordination des mesures proposées pour la protection de l’élément et le suivi de la mise en œuvre seront assurés par le Département de la culture de l’Administration publique du raïon de Kossiv, en coopération avec le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna ».  Les autorités locales fourniront une aide financière et organisationnelle-méthodologique conformément à leurs plans d’action et programmes de développement annuels, y compris le « Programme du développement touristique 2016-2020 », approuvé le 24 décembre 2015 par résolution du Conseil du raïon de Kossiv, et le Programme pour le développement et la protection des céramiques peintes de Kossiv 2018-2021. Les frais de la recherche seront supportés par le Ministère ukrainien de l’éducation et des sciences ; il est prévu que celui-ci accorde un budget local aux institutions en vue des activités de recherche. Afin de pouvoir réaliser les activités visant à promouvoir l’élément et la sensibilisation de la population, les fonds du Ministère de la culture seront alloués conformément au Programme annuel de soutien aux initiatives des ONG. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le plan de mesures proposé pour la protection de l’élément est le résultat de nombreuses discussions sur le sujet entre les détenteurs, les organisations publiques et les communautés locales, qui se sont impliqués dans les séminaires, les réunions des conseils locaux et de raïon, les festivals, les conférences, etc.  - Les détenteurs de l’élément ont participé à la plupart des événements. Par exemple, le programme du festival « Malovanyi dzbanyk » est élaboré de façon à ce que les maîtres soient les principaux participants.  - Les maîtres mènent des excursions et organisent des ateliers sur les itinéraires touristiques, assurant ainsi la promotion de l’élément parmi les communautés locales et mondiale.  - Les détenteurs de l’élément sont impliqués directement dans l’organisation et la participation aux expositions régionales, ukrainiennes et étrangères d’œuvres en céramique peinte.  - Certains maîtres et leurs familles ont réalisé un catalogue de leurs créations (M. Grinyuk, O.Chornyi, I. Kozak, O. Beisyuk, la famille Trots, entre autres).  - Les maîtres sont particulièrement investis dans le travail d’éducation, formelle et non formelle, auprès des jeunes et de la communauté. Ils sont invités dans les écoles afin d’assurer des activités visant à sensibiliser les jeunes de la population locale à l’élément. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Department of Culture of Kosiv State District Administration | | Nom et titre de la personne à contacter : | Vasyl Struk, Head of the Department | | Adresse : | Hrushevskoho St. 1, Kosiv, Ivano-Frankivsk region, 78 600 | | Numéro de téléphone : | +38 3478 20178 | | Adresse électronique : | vk-kosiv@ukr.net, 02228428@mail.gov.ua | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| En 2012, le Ministère ukrainien de la culture, en partenariat avec l’Administration publique de la région d’Ivano-Frankivsk et le Département de la culture de l’Administration publique du raïon de Kossiv, a débuté la préparation du dossier de candidature « Les céramiques de Kossiv, un art traditionnel de la région des Carpates ». L’élément a été inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l’Ukraine.  Les représentants de la communauté créatrice (les maîtres du centre de création de l’organisation régionale de Kossiv, relevant de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine, l’organisation publique régionale « Patrimoine d’Hutsulshchyna », et le Musée national d’art populaire de l’Hutsulshchyna et de la Pocutie, nommé en référence à Josaphat Kobrynskyi) participent activement à l’élaboration de la candidature depuis 2013. Ils ont confirmé leur participation aux mesures de protection de l’élément par l’envoi de lettres au Ministère ukrainien de la culture.  Les détenteurs ont exprimé leur souhait de participer à la préparation du dossier et à élaborer un plan de mesures pour la protection de l’élément.  En 2014, à l’instar du Département de la culture de l’Administration publique du raïon de Kossiv, le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna » a endossé le rôle de modérateur dans la préparation du dossier de l’élément. À l’occasion du festival « Malovanyi dzbanyk », une réunion s’est tenue avec les communautés, et les détenteurs se sont accordés pour soutenir la candidature de l’élément à la Liste représentative.  Le Fonds a également commencé à mettre à jour la fiche d’inventaire de l’élément dans la Liste nationale, conformément au nouveau formulaire qui a été établi par le Ministère ukrainien de la culture en 2014.  L’annonce de la préparation du dossier a été diffusée par les médias (télévision et journaux). Les médias ont également préparé des dossiers de présentation concernant les rapports et les supports audiovisuels relatifs à l’élément et à la créativité des artistes ainsi que les ateliers de formation. La télévision a retransmis le festival « Malovanyi dzbanyk » (2014-2016) ainsi que les interviews des artistes, des experts et des représentants des autorités, soulignant l’importance de l’élément et formulant des propositions pour l’inscrire sur la Liste représentative.  Au cours de la période 2014-2016, de nombreuses réunions se sont tenues entre les détenteurs, les autorités locales, les scientifiques, les personnes travaillant dans le secteur de la culture et les experts, afin d’évoquer des points centraux : la préservation et le développement de l’élément, les mesures de protection et le soutien des autorités.  En janvier 2015, à l’initiative du fonds « Authentique d’Hutsulshchyna » et du Musée national d’art populaire de l’Hutsulshchyna et de la Pocutie, un séminaire a été organisé sur la « Coopération internationale et la Convention pour la protection du PCI », avec la participation des détenteurs de l’élément, des experts, des chercheurs, des travailleurs des musées et des représentants des autorités. La nécessité de placer les céramiques peintes de Kossiv sous la protection de l’UNESCO a été abordée dans les discussions.  En juillet 2016, le conseil municipal de Kossiv et le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna » ont organisé une table ronde avec les autorités locales, les détenteurs, les représentants des ONG et les institutions culturelles, qui ont réaffirmé la volonté de tous les participants à travailler ensemble à l’inscription de l’élément sur la Liste représentative. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs ont démontré un vif intérêt pour la préparation de la candidature de l’élément à l’inscription sur la Liste représentative. Par conséquent, ce sont eux qui ont donné leur accord pour l’inscrire sur la Liste représentative. À l’occasion de l’édition 2014 du festival « Malovanyi dzbanyk », une réunion s’est tenue avec les communautés afin de rédiger le texte de la déclaration, qui a été signé par tous (34 personnes au total, soit 19 femmes et 15 hommes). Mariia Gryniuk, directrice du fonds « Authentique d’Hutsulshchyna », modératrice du festival et l’une des détentrices, a reçu l’instruction d’imprimer un texte comportant une liste de noms de détenteurs (correspondant aux participants de la réunion).  En 2017, les maîtres-fabricants de carreaux de faïence ont également décidé de donner leur consentement, s’identifiant comme un groupe de maîtres distinct afin de souligner la valeur menacée des carreaux de faïence, qui constituent la marque de fabrique des céramiques peintes de Kossiv.  La lettre de consentement a été rédigée par les maîtres-fabricants de carreaux de faïence en personne. C’est la famille Tulains, de Kossiv, qui en est à l’origine. Toutes les données, les noms de famille et les signatures, ont été écrits de leur main. Parmi les signataires figurent les représentants de trois familles travaillant à Kossiv et dans le village de Staryi Kosiv. La lettre a été signée par neuf personnes. Cinq sont des hommes fabriquant les carreaux, et quatre des femmes leur appliquant la couleur. Ils ont chargé la présidente du Fonds, Mariia Gryniuk, de joindre la lettre de consentement au dossier de candidature (ci-joint lesdites lettres). | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| La pratique de l’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » est accessible au public sans restriction d’information ni d’accès. Les connaissances liées à l’élément sont transmises aux élèves par les maîtres, aux enfants par les parents, de manière libre. La pratique de ces savoir-faire ne comporte aucun aspect secret ni aucun aspect limitatif d’âge, d’origine ethnique ou de genre. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a. Charity Fund "Authentic of Hutsulshchyna"  b. Mrs Mariia Gryniuk, Chairman  c. Sahaidachnoho st., 36, Kosiv town, Ivano-Frankivsk region, Ukraine, 78600  d. +38 067 9502893,  e. authentichutsulschyna@gmail.com  a. Kosiv regional organization of the National Union of Artists of Ukraine  b. Mr. Ivan Kocherzhuk, Chairman  c. Gorbovyi st., 8, Kosiv town, Ivano-Frankivsk region, Ukraine, 78600  d. +38 03478 21206  e. art.kosiv@meta.ua  a. Kosiv center, National Union of Masters of Folk Art of Ukraine.  b. Mr. Mykhailo Trushyk, Chairman  c. Maidan Nezalezhnosti st. 1 (a), Kosiv town, Ivano-Frankivsk region, Ukraine, 78600  d +38 067 680 3137  a. Josaphat Kobrynskyi National Museum of Folk Art of Hutsulshchyna and Pokuttia  b. Mrs. Iryna Fediv, Deputy General Director for educational work  c. Teatralna st., 25, Kolomyia town, Ivano-Frankivsk region, Ukraine  d. +38 03433 24404  e. info@hutsul.museum  a. Kosiv Institute of Applied and Decorative Art LNAA  b. Mr. Orest Chornyi, Head of the Department of art ceramics; Mrs. Mariia Gryniuk, professor.  c. Mitskevych st., 2, Kosiv town, Ivano-Frankivsk regionUkraine, 78600  d +38 0347821260 | |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Liste nationale des éléments du patrimoine culturel immatériel de l’Ukraine. Ordonnance du Ministère ukrainien de la culture en № 1521 en date du 14.12.2012.  http://mincult.kmu.gov.ua/control/uk/publish/officialcategory?cat\_id=245154164 |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | L’organisation chargée de soutenir la Liste nationale est le Centre ukrainien d’études culturelles (CUEC) relevant du Ministère ukrainien de la culture. Le site Internet du CUEC fournit des informations détaillées liées à l’élément et à d’autres éléments de la Liste nationale.  Le conseil d’experts du patrimoine culturel national, relevant du Ministère ukrainien de la culture, participe au processus de préparation (mise à jour) de l’élément, en se consacrant à l’examen des documents, sur lesquels il mène également une évaluation d’expertise (fiche d’enregistrement). En outre, il formule des recommandations auprès du Ministère de la culture pour l’inscription sur la Liste nationale. |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | La Liste nationale du patrimoine culturel immatériel de l’Ukraine a été établie le 14 décembre 2012 par l’ordonnance № 1521 du Ministère de la culture. Conformément à cette ordonnance, l’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » a été l’un des premiers à apparaître sur la Liste. La liste du PCN de l’Ukraine est régulièrement mise à jour et complétée. Le 7 novembre 2014, conformément à l’ordonnance № 951 du Ministère de la culture, un nouveau formulaire a été approuvé pour l’élément du PCN. Le 25 juin 2016, le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna » a mis à jour la fiche d’inventaire de l’élément. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | L’élément « La tradition des céramiques peintes de Kossiv » figure en première position sur la liste. |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | Le 14.12.2012, conformément à l’ordonnance №1521 du Ministère ukrainien de la culture, l’élément est inscrit sur la Liste nationale du patrimoine culturel immatériel. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Les informations liées à l’élément ont été collectées en 2011 par le Département de la culture de l’Administration publique du raïon de Kossiv. Puis, de plus amples informations ont été collectées par le fonds « Authentique d’Hutsulshchyna » et les détenteurs eux-mêmes. Ces collectes d’information ont abouti à une base de données plus vaste sur les maîtres et les familles détenteurs des techniques de céramique peinte de Kossiv, ce qui représente plus de 70 personnes. Il apparaît que, d’une perspective numéraire, l’égalité des genres est respectée puisque les maîtres travaillent en famille. L’analyse des données a permis de déterminer la localisation géographique, la zone d’évolution et le cœur d’activité de l’élément.  Plusieurs organisations non-gouvernementales ont manifesté leur soutien (sous forme de lettres) à l’inscription de l’élément sur la Liste nationale : la société de Kossiv "Hutsulshchyna", l’ONG "Patrimoine d’Hutsulshchyna", l’organisation régionale de Kossiv de l’Union nationale des artistes de l’Ukraine.  Toutes les informations collectées, la description de l’élément, les supports photographiques et audiovisuels, les lettres de consentement des détenteurs et les lettres de soutien ont été inclus de manière systématique dans la fiche d’inventaire, mise à jour en 2016 conformément à l’ordonnance № 951, en date du 7 novembre 2014, du Ministère ukrainien de la culture. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | La liste est disponible sur notre site Internet :  http://mincult.kmu.gov.ua/control/uk/publish/article?art\_id=245154362&cat\_id=245154164  <http://mincult.kmu.gov.ua/control/uk/publish/officialcategory?cat_id=245154164>  fiche d’enregistrement, ordonnance № 951, en date du 7 novembre 2014, du Ministère de la culture (traduction en anglais disponible). | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| Printed publications / books:  Skachenko O., Gryniuk M. Kosiv painted ceramics as a phenomenon of Ukrainian culture. Scientific edition Kyiv: Print. center KNUCA, 2016. - 83 p. : il..- (Series "Treasures of the nation"; editoin 2).  Gryniuk M., Cultural art aspect of Kosiv painted ceramics in the context of the UNESCO Cultural Heritage / Ukraine and the World // - Kyiv: print. center KNUCA, 2017.- C..310-318  Gryniuk M. Imaginative world of Valentyna Dzhuraniuk. - Chernivtsi.: "Print-Art", 2013. - 72 p.  Hoberman D. Paintings of Hutsul potters. - Leningrad: Arts, 1972. - 200 p.  Ivashkiv H., Lozynskyi T. Painted ceramics of Kosiv and Pistyn of the XIX - early XX centuries. Institute of collecting of Ukrainian artistic monuments in NTS. - Lviv, 2012. - 408 p.  Kolupaeva A. Ukrainian tiles of the fourteenth and early twentieth centuries: History. Typology. Iconography. Ensemble - Lviv, Ukrainian NAS, Institute of Ethnology, 2006. - 384 p., illustrated.  Lashchuk Y. Oleksa Bakhmatiuk. Art.// K. - 1976 - 96 p.  Lashchuk Y. Pokuttia ceramics. - Opishne: Ukrainian ethnology, 1998. - 160 p.  Painted ceramics of Kosiv and Pistyn of the XIX - early XX centuries": Album / compiler H. Ivashkiv, T. Lozynskyi. – Lviv: Institute of collection of the Ukrainian artistic monuments at the Shevchenko Scientific Society, 2012. - 408 p.  Sventsitska V. This unrivaled Bakhmatiuk // October, №6. - Kyiv, 1985. - p. 97-108.  Slobodian O.O. Pistyn ceramics of the XIX - early XX centuries. - Kosiv, 2004. - 152 p.  Web-links:  News Channel 24.Culture.Pavlina Tsvilyk - http://www.youtube.com/watch?v=D-jbatFART4 -  News Channel 24. Culture.The Trots’ Family - http://www.youtube.com/watch?v=ck7YfpVIqrA  Culture Channel "Features of Kosiv ceramics" https://www.youtube.com/watch?t=10&v=u7ovvuey2cs  Master-class with Trots’ family – http://www.youtube.com/watch?v=zbI7rvYWlJM  ТSN. News. Unique products of painted ceramics  - http://www.youtube.com/watch?v=7RnlpjqEdUc&feature=youtu.be  Movie by Zinovii Harkus. Kosiv ceramics - https://www.youtube.com/watch?v=2H16oStktvE  Movie Traditional Kosiv Ceramics / Tradition of Kosiv Painted Ceramics - https://www.youtube.com/watch?v=RZ1C4dr4PjE  Newspaper "Day". Kosiv ceramics - beautiful and capricious as gutsulka  http: //www.day.kiev.ua/uk/article/foto/kosivska-keramika-garna-i-primhliva-yak-guculka  The publication of the Ukrainian Center of Culture and Arts, Kyiv. Kosiv Treasure - http://dolesko.com/spip.php?article101  Reference book of the Scientific Library of the Kyiv National University of Culture and Arts. The section "Kosiv painted ceramics" - http://lib.knukim.edu.ua/proekti-biblioteki/proekt-skarbi-nacii/kosivska-malovana-keramika/  Internet publication about the Element and masters of the Scientific Library of the Kyiv National University of Culture and Arts -http: //project178185.tilda.ws/ |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Mr. Yevhen Nyschuk | | Titre : | Minister of Culture of Ukraine | | Date : | 28 février 2018 | | Signature : | <signé> | | |